

public et privé, surtout ceux oeuvrant dans le transport routier. La *Nouvelle vision des transports urbains* (1993) de l'ATC, qui est le fruit d'un vaste processus de consultation, donne des conseils sur la façon de planifier les zones urbaines de manière à promouvoir le développement de collectivités durables. Son document intitulé *Politique et code de déontologie en matière d'environnement* (1992) expose un ensemble détaillé de principes qui devraient être mis en application au moment de planifier, de concevoir et d'exploiter des systèmes de transport de façon à s'orienter vers la durabilité.

La participation du Canada à des activités internationales

En plus des responsabilités plus générales qui incombent au Canada à l'égard de ses propres activités en tant que pays signataire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le pays participe à des activités de développement par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international et du Centre de recherches pour le développement international. Ces travaux visent à réaliser plusieurs types de durabilité — sur les plans environnemental, économique, politique, social et culturel — dans des secteurs clés dont les transports. Les travaux de l'Institut international du développement durable (un organisme canadien dont le siège social se trouve à Winnipeg) sont axés sur la durabilité de la libéralisation des échanges, un facteur primordial dans la circulation des marchandises. Sur le plan bilatéral, le Canada et les États-Unis collaborent à l'harmonisation de leurs politiques concernant l'efficacité énergétique du transport routier et les carburants de remplacement.

Le gouvernement du Canada travaille plus précisément de concert avec l'OCDE sur des questions de transport durable. En mars 1996, l'OCDE a tenu à Vancouver une importante conférence internationale, *Vers des transports durables*, qui portait entre autres sur l'élaboration d'un ensemble de principes sur le transport durable (voir l'annexe). Ces principes ont fait l'objet d'un examen par le Groupe de travail sur les transports de l'OCDE en vue d'être adoptés éventuellement dans des